

**Au cours de sa carrière, tout contrôleur peut être amené** à faire face à des événements professionnels ou personnels pouvant affecter le travail sur position. Afin d'améliorer l'accompagnement de ces situations, le SNCTA a demandé qu'un perfectionnement du dispositif CISM soit étudié, et a fait des propositions à l'organisme en ce sens.

## Le SNCTA défend notamment :

- ☀ La formation de « pairs » permettant un accompagnement intermédiaire non thérapeutique, par des collègues comprenant l'environnement de travail ;
- ☀ La mise en place d'un réseau de thérapeutes proches des bassins de vie des agents, formés à des thérapies brèves et pouvant répondre dans les 48h à une demande de soutien en toute confidentialité ;
- ☀ L'élargissement de l'accompagnement aux situations extérieures à l'opérationnel mais générant un stress impactant la capacité à travailler (conflits interpersonnels, situation familiale difficile...) ;
- ☀ L'inclusion des agents VT dans ce nouveau dispositif CISM.

**Le SNCTA se félicite que l'organisme de CDG-LB se soit inscrit dans cette démarche**, qui figure à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

**Le SNCTA accompagnera la mise en place de ce nouveau dispositif et s'assurera de la continuité du CISM à l'issue du marché actuel, dont le terme est à la fin octobre.**

